

## **Conseil du CPAS du jeudi 23 février 2023 à 19h30**

Le président du Conseil du CPAS vous invite à la réunion mensuelle qui se tiendra le jeudi 23 février 2023 à 19h30 dans la salle du conseil de l'AC De Voor.

### **Ordre du jour**

#### **Séance publique**

##### **Affaires générales/administratives**

#### **1. Questions des conseillers**

Les conseillers peuvent poser des questions en dehors de l'ordre du jour du conseil. La réponse est donnée par le président ou par les membres du Bureau permanent.

#### **2. Délégation cluster administrations locales et conseil de soins ELZ ZOLim**

Le décret sur l'organisation des soins de première ligne prévoit que chaque commune soit incluse dans une zone de première ligne (ELZ). Pour notre région, cette zone est formée par Tongres, Riemst, Fourons, Herstappe, Hoeselt et Bilzen et est appelée ELZ Zolim (zone de première ligne du sud-est du Limbourg). La zone de première ligne se compose d'une assemblée générale, d'un conseil de soins et d'un conseil quotidien.

Les administrations locales doivent ratifier la délégation au sein du conseil de soins. Pour Fourons, le président du CPAS est délégué comme membre du conseil des soins, avec le chef du service bien-être et soutien stratégique comme membre suppléant.

#### **3. Adhésion GBO ZOLim**

La commune de Fourons souhaite adhérer le GBO ZOLim. Les communes de Bilzen, Hoeselt, Riemst et Tongres font déjà partie du GBO ZOLim. La commune de Fourons coopère déjà avec ces communes au niveau de l'ELZ et entre dans la zone d'action de GBO ZOLim tant sur le plan démographique que géographique. Aucune contribution financière n'est demandée à la commune de Fourons pour l'adhésion.

Il est demandé au Conseil d'approuver cette adhésion.

#### **Séance à huis clos**

##### **Affaires générales/administratives**

#### **4. Notification Bureau Permanent**

Le conseil prend acte du Bureau Permanent du 26 janvier 2023 et 9 février 2023.

Salutations collégiales,

Hilde Broers  
Président